

Paris, le 25 janvier 2019



ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'UNEF

COMMUNIQUE

Le gouvernement a décidé une augmentation conséquente des droits d'inscription pour les étudiants étrangers non communautaires. Comme l'essentiel de la communauté universitaire, comme l'UNEF et la plupart des organisations représentatives étudiantes, le conseil d'administration de l'Association des anciens de l'UNEF se prononce pour l'annulation d'une telle mesure

- Qui va à l'encontre de la tradition d'accueil des universités françaises, du rayonnement de la France et de l'attractivité de ses établissements pour les étudiants du monde entier quelque soit leur fortune. Fermer nos portes aux plus démunis qui n'ont pourtant pas moins de talents que les autres, c'est s'éloigner d'une politique ambitieuse en faveur de la francophonie.
- Qui va à l'encontre de la longue tradition internationaliste de l'UNEF et du mouvement étudiant français. L'UNEF a été une des principales fondatrices des internationales étudiantes, CIE en 1919, UIE en 1945; nous avons abrité dans nos locaux d'innombrables associations d'étudiants étrangers et entretenu des rapports suivis avec les étudiants venus notamment des pays colonisés ; nous avons bénéficié du soutien des étudiants étrangers et de leurs organisations, pour reconstruire nos universités en 1945, dans nos luttes pour les droits démocratiques des étudiants de France.
- Qui diviserait, selon la nationalité des uns et des autres, le corps étudiant à l'encontre de nos combats pour l'égalité des droits et de la solidarité qui ont été notre boussole.

Le conseil d'administration de l'Association des anciens de l'UNEF